

ANALYSE DE LA PERSISTANCE DE RECRUESCENCE ABSOLUE A MANGOBO, PROVINCE DE LA TSHOPO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Jérôme Waliala Apataki Itindi¹, Samuel Itindi Wakalewae², Joseph Lifaefi Emoli Wa Sabiti³, Alexandre Lofoli Tabu⁴, Esiso Ambiliki Liliane⁵, Laurent Bambale Botando⁶ et Vanyle Isuma Lingole⁷

Liste des abréviations

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'informatique,

RDC : République Démocratique du Congo,

IBERS : Institut du Bien-être Social et de Recherche,

UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance,

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement,

CARICOM : Caribbean Community ou Communauté de Caraïbes ou encore Marché Commun de Caraïbes.

Résumé

Depuis un certain temps, les jeunes de la commune urbaine de Mangobo en particulier et ceux de la ville de Kisangani en générale s'adonnent à des actes déviances absolue notamment : les jeux de hasard communément connus sous la dénomination de « Ngoza », détournement, vandalisme, des danses et chassons obscènes, injures, criminalité, vol, viol, bagarres, l'immoralité, alcoolisme, tabagisme, etc. Bref, les maux de tout genre qui rongent la société.

Dans ce contexte, L'idéal des dirigeants d'une nation, c'est d'assurer un avenir aux jeunes. Il est du devoir de l'Etat d'avoir une attention spéciale pour l'adolescence et l'enfance. Cette jeunesse d'aujourd'hui est appelée demain à recueillir les reines du pouvoir. On ne peut pas laisser cette jeunesse livrée à elle-même. Par ce temps-ci nous vivons une pareille situation, le phénomène de la recrudescence juvénile prend des proportions inquiétantes. Elle connaît un rythme croissant. Vu l'importance de ce phénomène, tout citoyen responsable ne s'aurait resté indifférent, en se contentant de regarder cette jeunesse ne fait que s'enfoncer de jour en jour dans l'abime. Des valeurs qui pourraient être utiles aux pays périssent.

¹ Jérôme Waliala Apataki Itindi est Assistant de deuxième mandat à L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Yangambi et chercheur à la Faculté des Sciences Sociales Administratives et Politique de l'Université de Kisangani

² Samuel Itindi Wakalewae est Chercheur indépendant

³ Joseph Lifaefi Tabiti est Assistant de deuxième mandat à L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Yangambi et chercheur à la Faculté de Psychologie et des Sciences de L'éducation de l'Université de Kisangani

⁴ Alexandre Lofoli Tabu est Assistant de premier mandat à L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Yangambi et chercheur à l'IFA-YANGAMBI

⁵ Esiso Ambiliki Liliane est Assistante de deuxième mandat à l'UNIKIS.

⁶ Laurent Bambale Botando est assistant de premier mandat à l'ISEA-YATOLEMA

⁷ Banyle Isuma Lingole est Assistant de premier mandat à L'Institut Supérieur Pédagogique et Technique de Yangambi et chercheur à l'IFA-YANGAMBI

Cet article essaie donc, dans la mesure du possible de mettre à la disposition des intellectuels quelques matériaux, informations et références facilement accessibles et susceptibles d'aider à la compréhension de la situation que nous semblons subir avec une résignation coupable, manifestement consécutives naïveté, désarmés que nous sommes en face d'un terrorisme de la jeunesse qui dresse devant nous tant d'obstacles.

Mots clés : Analyse, persistance, recrudescence, absolue.

1. Introduction

Les années actuelles sont sans doute les pires que la RD Congo n'ait jamais connues en termes d'insécurité à cause de recrudescence du grand banditisme. La délinquance juvénile est en tête de ce phénomène.

Contrairement à ce que l'on pourrait pensé il ne s'agit pas d'un simple accident fortuit et spontané de l'histoire. L'explosion de la délinquance juvénile que l'on observe aujourd'hui en République Démocratique du Congo est liée à l'histoire politique du pays, et déjà à l'époque de la dictature de Mobutienne, parmi les causes aussi bien lointaines que proche, on peut indexer la zaïrianisation, politique d'expropriation pratiquée par le Maréchal Mobutu à partir de l'année 1971 à l'encontre des expatriés européens (Loombe Iwoku Fiston 2012).

Le nombre total d'enfants des rue est inconnu. L'Unicef (1986), estime qu'il y en a plusieurs dizaines de million dans le monde. Il n'y a pas de recensement de ces enfants, et les seules sources sont des estimations provenant d'associations locales, faites au niveau d'une ville. Mais les chiffres varient selon la définition employée, et sont parfois exagérés pour « mieux » défendre leur cause. Les estimations font ainsi état de 11 millions d'enfants des rues en Inde, 445 000 au Bangladesh, 250 000 au Kenya, 200 000 à Kinshasa, etc.

La majorité des enfants des rues sont des garçons, dû notamment à ce que les filles sont plus souvent obligées de rester à la maison. Ceci est dû aussi aux différentes formes de travail des enfants : le secteur informel de la rue est plus souvent du domaine des garçons (bricolage, vente, cireur de chaussures, etc.) tandis que le travail des filles est souvent domestique et donc caché.

L'idéal des dirigeants d'une nation, c'est d'assurer un avenir aux jeunes. Il est du devoir de l'Etat d'avoir une attention spéciale pour l'adolescence et l'enfance. Cette jeunesse d'aujourd'hui est appelée demain à recueillir les reines du pouvoir. On ne peut pas laisser cette jeunesse livrée à elle-même. Par ce temps-ci nous vivons une pareille situation, le phénomène

de la recrudescence juvénile prend des proportions inquiétantes. Elle connaît un rythme croissant. Vu l'importance de ce phénomène, tout citoyen responsable ne s'aurait resté indifférent, en se contentant de regarder cette jeunesse ne fait que s'enfoncer de jour en jour dans l'abîme. Des valeurs qui pourraient être utiles aux pays périssent. Le problème de la recrudescence juvénile est très sérieux. On parle constamment des droits de l'enfant, de la journée mondiale des droits de l'enfant, mais, malgré tout, le mal persiste, le problème reste entier. Si on laisse la situation telle qu'elle est, demain qui va prendre la relève ? C'est cette vue en agonie à Mangobo qui nous pousse à traiter ce sujet « l'analyse logique de la constance/fermeté de la conduite caractérisée par des délits répétés sous son aspect social », représente un obstacle à l'épanouissement intellectuel, moral et social des jeunes. Les sociétés se trouvent dans l'obligation de respecter les droits de la personne humaine. Le constat est que, la recrudescence juvénile n'a jusqu'à ce jour trouvé de réponse visant à faire face à ce phénomène que nous qualifions ici, des danses et chansons obscènes, injures, criminalité, vol, viol, bagarres, l'immoralité, alcoolisme, tabagisme, etc. Bref, les maux de tout genre. Un sujet d'une importance doit soulever la conscience de tout un chacun et nous amener à poser les interrogations suivantes :

1. Quelle sont les mesures à prendre pour combattre la délinquance juvénile ?
2. N'est-il de la responsabilité de l'Etat d'intervenir dans ce domaine ?
3. Comment peut-on éradiquer ce mal qui ronge la jeunesse de la commune Mangobo à Kisangani ?

Comme hypothèse nous suggérons que les autorités gouvernementales doivent trouver les moyens pour remédier à ce mal.

L'objectif de cet article est de présenter la recrudescence juvénile, les causes et ses effets qui sont à l'origine de cette déviance, de ce comportement antisocial. Après l'étude de différents facteurs pouvant provoquer cette déviance, nous pouvons en offrir les différents éléments de solutions capables de diminuer le taux de la délinquance juvénile à Mangobo.

Au plan théorique, notre étude vient enrichir l'arsenal des recherches dont s'inspire tout savant intéressé au problème touchant au programme de l'encadrement de la jeunesse à Kisangani. Quant au plan pratique, les conclusions de cet article peuvent faciliter la tâche aux décideurs politique et experts en éducation et encadrement des jeunes ayant dans leur préoccupation.

2. METHODOLOGIE

2.1. Brève présentation du milieu d'étude

2.1.1. Situation géographique

Mangobo est une commune de l'Ouest de la ville de Kisangani en République Démocratique du Congo. Elle était connue sous le nom de commune belge au temps du Congo belge. Elle est située à proximité du fleuve Congo et de la rivière Tshopo.

Elle est limitée :

- Au Nord par la collectivité secteur Lubuya-bera,
- A l'Est par la commune de la Makiso,
- A l'Ouest par la rivière Tshopo.

Son bâtiment est localisé au croisement du boulevard Lumumba et l'U.A. précisément au bloc Mituku n°126, quartier Limanga.

- Bourgmestre : Nestor Angalia,
- Population : 190161 habitant,
- Densité : 9752 hab/Km²,
- Superficie : 1950 ha=19,5 Km²,
- Langue nationale : Lingala majorité et Kiswahili.

2.1.2. Historique

Le bureau administratif de la commune de Mangobo a été créé en 1950 par les colonisateurs belges. C'est en 1971 que les deux communes furent partagées. Etymologiquement, le mot « Mangobo » vient du mot swahili qui signifie en français « chaumes », espèces de feuilles qui poussent près de marécage. Ces feuilles ressemblent à une sorte de rameau fort et solide. Selon l'histoire, la population de la commune Mangobo a un caractère hétérogène, urbano rural et les premiers habitants sont les Bakumus, ils habitaient dans le quartier Ségama et Lindi ou encore la partie périphérique, ils s'occupaient de l'élevage, de l'agriculture, de la pêche et de la chasse.

De la création :

- 1954, il ya eu partage de deux communes,
- 1982, la commune a eu son autonomie,

- 1957, la reconnaissance du statut de la ville a l'entité Stanley ville et ses composantes. L'ordonnance-loi n°060/023 du 20 janvier 1960 fait état de la reconnaissance juridique de la cité belge,
- 1895, il ya eu la construction du poste de stanley ville (Mangobo-wikipedia fr.m .wikipedia.org), consulté le 02/06/2019 à 19h.

2.1. Techniques de récolte des données

La présente étude se circonscrit dans la communes Mangobo, ville de Kisangani et couvre la période allant de 2011 à 2018, année où le pays avait traversé une période électorale cruciale des élections provinciales, nationales, sénatoriale et présidentiel, les jeunes étaient victime de plusieurs conséquences.

Nous avons administré 30 sujets de façon occasionnelle de sexe différents d'après le critère de leur accessibilité et de leur disponibilité. Signalons que la majorité de nos sujets avaient un niveau d'étude faible ils ont été soumis au même questionnaire mais sous forme d'entretien réalisé selon la langue du milieu (lingala et swahili) ; tandis que la minorité avaient un niveau moyen En effet, l'interview semi-dirigée (*parce que les questions prévues étaient modifiées aussitôt que les réalités de terrain l'exigeaient*) l'entretien libre (*L'entretien libre a permis de recueillir des informations supplémentaires auprès des personnes ressources, dont les chefs des quartiers et les sages ou anciens de renommée du coin . Il est qualifié de libre, car ne portant pas sur des questions préétablies, plutôt sur les aspects principaux de l'étude*). Le focus group (*C'est dans les groupes de discussion par quartier que l'interview semi-dirigée a été appliquée*) ont servi à la récolte des données auprès des enquêtés.

L'enquête s'est déroulée dans la Commune Mangobo. Elle a duré 4 mois c'est-à-dire du mois de Janvier ou mois de Avril 2019. Les informations ont été recueillies sur du support audio et du support papier préalablement préparé.

La technique documentaire a orienté la lecture de productions scientifiques ayant trait à l'objet de la présente étude. Quant au traitement de données, il a été facilité par l'analyse de contenu qualitative et celle dite indirecte (Aktouf 1987, p.114) Autrement dit cette méthode nous permettra de scruter les causes et conséquences en lien de cette déviance a fin d'offrir les différents éléments de solutions capables d'éradiquer ce fléau, mais également elle nous a permis de catégoriser les informations recueillies afin d'une bonne classification dans les différents tableaux.

C'est à l'issu de cette démarche méthodologique que nous avons obtenu les résultats que nous allons décrire dans les paragraphes qui suivent.

3. RESULTATS

3.1. Présentation de la délinquance juvénile

La Délinquance Juvénile à Kisangani en générale et dans la Commune Mangobo en particulier est l'un des plus grands fléaux de notre société, ce phénomène est très complexe. Cette déviance est liée au développement de la société urbaine et à l'évolution des mœurs dans le monde moderne.

Aujourd'hui, la minorité délinquante fait peur. A Mangobo, il n'y a pas de statistiques fiables concernant ce phénomène, mais, plusieurs enquêtes révèlent que le nombre de garçons sont beaucoup plus importants que les filles pour ces types de cas. Aujourd'hui, le phénomène de la délinquance juvénile prend de plus en plus de l'importance à Kisangani.

Tableau n°1. Répartition des enquêtes (15-40 ans) selon leur sexe et le niveau d'étude

<i>Niveau d'étude</i>	<i>f</i>	<i>%</i>	<i>Sexe</i>	<i>f</i>	<i>%</i>
Primaire	11	36.7	M	22	73.3
Secondaire	9	30			
ESU	6	20	F	8	26.7
Sans niveau	4	13.3			
Total	30	100		30	100

Source : nos enquêtes de janvier 2019

Le tableau n°1 nous informe que sur 30 sujet enquêtés, 11 soit, 36.7% des enquêtés ont un niveau d'études primaires, 9 sujets soit, 30% de cas ont un niveau secondaire, 6 soit, 20% de cas ont un niveau supérieur et universitaire et 4 sujets soit, 13.3% n'avait pas de niveau d'étude. Pour le sexe de nos enquêtés, nous avons retenues 22 soit, 73.3% de population du sexe masculin et 8 sujets soit, 26.7% de cas du sexe féminin. Nous retenons que la majorité de nos enquêtés sont du sexe masculin et la majorité des enquêtés ont un niveau primaire.

Tableau n°2. Répartition des enquêtes (15-40 ans) liés aux causes de la recrudescence.

Quelles est les causes de la recrudescence que vous connaissez ?

<i>Causes</i>	<i>f</i>	<i>%</i>
Phénomène individuel	3	10
Phénomène de bande (groupe ou socialisation)	10	33.3

Phénomène de société (pauvreté)	9	30
Vagabondage (drogue, prostitution, mendicité, enlèvement et séquestration de personne)	8	26.7
Total	30	100

Source : nos enquêtes de janvier 2019

La délinquante Juvénile constitue chez nous, de nos jours, un phénomène complexe. Cela suppose qu'elle est à la fois un phénomène individuel 3 soit, 10% de cas, un phénomène de bande avec 10 soit, 33.3%, et un phénomène de société étroitement lié à la très grande pauvreté de notre pays 9 soit 30% de cas, d'un côté, tandis que dans l'autre, elle reste, partagée entre un rude activisme politique et un très grand vagabondage 8 soit, 26.7% de cas, avec pour corollaire la drogue, la prostitution, la mendicité et le « kidnapping » (enlèvement et séquestration de personne), au cours de ces trois dernières années. Les criminologues attribuent à cette forme de délinquance une grande liste de facteurs biologiques, psychologiques, sociologiques et culturels. Les conséquences en sont multiples à Mangobo. Elles sont d'une part d'ordre socioculturelles et, d'autre part, politiques et économiques.

Au delà des causes énumérés ci-haut, nous indiquons quelques littératures en lien avec les causes de la délinquance notamment les causes sociales (nous relevons les faiblesses d'ordre éducatif (école), les conséquences familiales liés à la situation de la rue, les causes politiques et économiques.

3.1.1. Les causes sociales

3.1.1.1. Faible niveau d'éducation

Généralement l'on a tendance à penser que nos jeunes délinquants sont soit des incultes, soit des illettrés ou analphabètes. La réalité nous a aussi montré que plusieurs d'entre eux ont, eux aussi, fréquenté l'école à un degré ou un autre.

Comme nous l'avons vu précédemment, nos jeunes délinquants ont donné de nouvelles formes à leur criminalité : vol de voitures, délits économiques, crimes politiques, prostitution, trafic et usage illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes, viols, « kidnapping », etc.

L'éducation n'est pas encore un acquis chez nous. Chez les plus jeunes, le taux de l'alphabétisme est plus élevé. Il constitue de ce fait un facteur criminogène très important. Présentement l'enseignement de qualité et de niveau international est un luxe chez nous. Parce que moulé dans l'informel, il échappe donc au contrôle de l'Administration Centrale.

Cette éducation a une double face : d'un côté, fonctionnent en nombre très réduit (mais alors rarissime) d'écoles très coûteuses, en général congréganistes et de l'autre une multitude d'établissements privés qui ne sont écoles que de nom. Ces derniers pullulent à travers le pays sous le regard passif des dirigeants.

Notre enseignement devient dès lors sélectif. Donc, inégal. On y compte que très peu d'écoles nationales et de lycées. Dès lors, seule une faible portion d'enfants accède à l'école et de ce petit nombre, il faut en compter la très sélecte petite minorité des mieux instruits venant des écoles coûteuses.

3.1.1.2. **Faiblesse des familles**

Le milieu immédiat pour tout enfant est la famille où la culture lui est présentée et inculquée comme mode de vie et exemple à suivre. Cet environnement est donc important pour nous dans notre recherche des causes de la minorité délinquante. Dans notre société, la famille est en proie à une grave crise culturelle. Les familles y sont constituées par union libre, souvent par des jeunes gens, non encore majeures ou mûres, de préférence. Elles sont aussi monoparentales.

Les familles légalement constituées sont, pour certaines, concernées par ce genre de difficultés. Un problème fort important est le surpeuplement et la promiscuité du fait de l'extrême pauvreté. La famille se désagrège parce que l'autorité parentale disparaît ou s'amenuise à cause de l'absence au foyer des parents. Le rôle de la femme en vient à être révisé, car elle aussi doit participer à la construction de l'économie familiale ; pauvreté et nouvel ordre mondial obligent.

Legrand Bijoux (1990), a montré qu'en Haïti, que si le père existe dans la famille, les relations des enfants avec lui sont lointaines, superficielles, colorées par la peur, la méfiance, la rébellion, et même la mère encourage cette rébellion en une alliance subtile avec l'enfant. Ces relations ont, en général, des impacts psychologiques néfastes, surtout en ce qui a trait à la délinquance juvénile. Les études de (Tieche Maurice) ont révélé que 70% à 80% des délinquants proviennent de familles dissociées. La torture, le manque de communication dont font preuve les parents envers leurs enfants ont un impact très négatif sur les jeunes qui sont de bons imitateurs.

L'alcoolisme chez les adultes est un autre facteur qui explique le penchant de nos jeunes enfants vers les substances psychotropes. Aussi (Van Pelt Nancy) déclare-t-elle que l'enfant qui se drogue imite ses parents. L'aisance et l'abondance excessives facilitent la pratique des vices chez nos jeunes. Les enfants issus de milieux aisés, trop tôt indépendants et disposant d'argent, en viennent à pratiquer des délits graves.

Dès lors, la famille devient un lieu de contradiction affective. Au lieu d'être un instrument de socialisation, d'apprentissage de comportements et de normes admis par la société, du dressage sous l'autorité des parents, elle devient contrainte, obligation, lieu de conflits dont l'enfant cherche à s'éloigner.

Chez l'adolescent la contradiction est ressentie avec plus de violence. Le père autoritaire, ou le père démissionnaire, est rejeté avec fureur ou mépris. Le couple désuni, ou trop uni et fermé sur lui-même n'est pas toléré. Tout éclate et les adolescents cherchent une compensation, une vengeance ou une évasion dans le repli sur des groupes de jeunes opposés aux adultes, dans la délinquance ou dans la drogue. Le malaise et l'espoir engendrés par cette situation apparaissent plus concrètement dans l'expérience des nouveautés (Paul Henri Chombart de lawe).

3.1.1.3. **La Situation de la rue**

La rue est aussi l'un des facteurs à mettre en cause. C'est là que se rencontrent les jeunes qui ont quelque chose à reprocher à leur famille. Ils s'y associent pour commettre des actes délictueux, pratiquer un activisme politique, trafiquer et s'usager de stupéfiants, se prostituer ; enfin, s'adonner au vagabondage, à la violence, au vol de voiture, à l'escroquerie, à la séquestration de personne, etc.

3.2. **Les causes politiques et économiques**

3.2.1. **La situation politique du pays**

Le pays a été plongé au cours de ces dix dernières années dans une grave instabilité politique qui n'en finit pas. La lutte pour le pouvoir a placé aux derniers plans les intérêts supérieurs de l'État. Les conflits se succèdent les uns après les autres. Certains politiciens, avides de pouvoir, embrigadent de jeunes enfants et adolescents dont ils exploitent la pauvreté. Ils les utilisent comme machine à tuer, mettant à leur disposition un lourd armement.

Des groupes de jeunes criminels dits « baz » sont ainsi constitués à travers le territoire national. Plusieurs infractions leur sont reprochées : assassinat politique, meurtre, voies de fait, trouble à l'ordre public, vol de voitures, viol, enlèvement et séquestration de personnes, détention illégale d'armes à feu, association de malfaiteurs, etc.

3.2.2. La situation économique du pays

La RD Congo est le pays le plus pauvre d'Afrique avec 80 % des congolais vivant, en effet, sous le seuil de la pauvreté. Notre économie formelle a été très affectée par la suspension de l'aide économique en 2000. Celle-ci a très partiellement repris en 2003 en dépit de l'absence d'ouverture (Les usines de sous-traitance).

La part de l'agriculture dans le PIB est passée de 44 % en 1950 à 28 % en 1990, alors que notre patrie a long temps été considérée comme un pays essentiellement agricole. Quant à la part de la drogue, elle tend à dépasser celle de l'ensemble des secteurs conventionnels. Selon une récente étude Haïti serait devenu, après Puerto Rico, la plaque tournante de la drogue. Le maintien d'un embargo injustifié sur l'aide humanitaire envers Haïti, l'un des pays les plus pauvres du monde, par les États-Unis a fait geler plusieurs milliards d'euros d'aide tandis que la population souffre encore et voit diminuer son espérance de vie radicalement. (Courier International 2003).

Le secteur informel, quant à lui, grossit le gagne-pain des plus démunis et de certains riches qui en profitent à bon compte. Sur 100 emplois en milieu urbain, 66 (IHSI) relèvent de ce secteur. Une enquête à but multiple de L'IHSI a révélé que le taux de croissance du PIB est passé à 0 % en 2002. Le chômage s'est accentué de l'ordre de 30% au courant de la même année, alors que l'inflation a atteint le taux de 8.7 %. Le prix des loyers s'est accru en dépit de la loi du 14 septembre 1947 et celle du 29 janvier 1959 sur la réduction du coût des loyers. (Exercice 89-90).

La dégradation de l'environnement en milieu rural a considérablement accentué l'exode rural. L'IBESR, en référence à ces travaux, soutient que les familles, fuyant la misère des campagnes, abandonnent leur milieu d'origine, arrivent à Port-au-Prince des régions du Nord-Ouest, du Nord, du Sud, de l'Artibonite, de l'Ouest pour s'y installer. Cet institut a dénombré, pour l'année 1973, près de 43 157 ruraux à la capitale. Environ 20.764 ont laissé la capitale peu de temps après leur arrivée. Le reste, soit 22.390, s'y est établi définitivement.

Aujourd'hui la capitale compte environ deux millions (2.000.000) habitants, une ville qui, dans le temps, hébergeait près de 150,000 habitants. Population pour laquelle elle avait été construite.

Cette réalité économique, de plus en plus précaire, affecte surtout les couches paysannes qui émigrent et viennent grossir les zones marginales urbaines. Elles y placent leurs enfants en domesticité. C'est de là que proviennent, fort souvent, certains enfants ou mineurs délinquants qui habitent surtout les ghettos des grandes villes, principalement à Port-au-Prince.

D'après les statistiques de l'IHSI, ce sont les familles des classes moyennes qui recrutent la plus grande quantité d'enfants domestiques à leur service. Actuellement, Port-au-Prince, à elle seule, contient les 2/3 des enfants placés en domesticité. 60 à 80% sont des filles. Ils se sont fait appeler : « restavèk ». Selon le rapport d'enquête de l'IBESR, la population d'enfants domestiques d'Haïti est estimée à environ 130.000 jeunes. 82% d'entre eux vivent en milieu urbain.

Les mauvais traitements subis dans la famille d'accueil, la malnutrition sont autant de facteurs criminogènes pouvant inciter les jeunes à la délinquance. Selon le Centre de Recherche Caraïbe Sociologique de la Famille Antillaise il est fait mention qu'une bonne quantité d'enfants des rues, de prostitués et de prisonniers de chez nous sont d'anciens « restavèk ». (Centre de recherche Caraïbe).

Tableau n°3. Répartition des enquêtes (15-40 ans) liés aux conséquences de la recrudescence. Quelles est les conséquences de la recrudescence que vous connaissez ?

<i>Conséquences</i>	<i>f</i>	<i>%</i>
Du point de vue social	5	16.6
Du point de vue politique	12	40
Du point de vue économique	10	33.4
indécis	3	10
Total	30	100

Source : nos enquêtes de janvier 2019

Du point de vue social (5 enquêtés soit, 16.6%), la consternation, le découragement, la frustration et le désespoir sont le lot des parents qui vivent le drame Boyomais des mineurs délinquants. La population est endeillée par la criminalité juvénile. Celle-ci accentue l'insécurité dans la ville, contribue à déséquilibrer l'ordre public et les bonnes mœurs, en sorte que tous nos codes de valeurs morales en viennent à être mis en second plan. La minorité

délinquante, qui est devenue un phénomène de bande, a aussi de graves conséquences. Les bandes de mineurs délinquants sèment la terreur dans les quartiers populeux, les bidonvilles de tout le pays. A Cité Soleil, Brérard, Drouillard, Nazon, ils y règnent en maîtres. Le Centre Ville de Port-au-Prince en est devenu pour sa part un foyer de violence et d'insécurité.

Le phénomène des enfants des rues en est un autre résultat. La vie méchante que connaissent ces enfants les porte à utiliser la violence et la ruse pour survivre et user de substances psychotropes. Dans la rudesse d'une telle vie la solitude devient faiblesse et la vie en bande un refuge, une famille. Les jeunes souvent armés dans les quartiers populeux de la capitale et des grandes villes de provinces, agressent les passants.

Du point de vue politique (12 enquêtés soit, 40 % de cas), le phénomène de bande, entrave considérablement la politique de notre pays. Les « chimères » ou « rats », (signifiant les bandits) ainsi qu'ils se font appeler, font quotidiennement la loi aux agents de l'ordre public. De 2001 à nos jours, plusieurs policiers ont été froidement assassinés.

Cette nouvelle forme de délinquance dirigée par des adultes défie radicalement l'autorité de l'État. Quand l'autorité de l'État est affaiblie et dépassée par les événements, c'est la politique qui en paie les frais. Les leaders politiques ne peuvent plus se rendre n'importe où, surtout, à la capitale, pour mener campagne, c'est la catastrophe.

La situation est devenue si grave qu'il s'est constitué une sorte de guérilla urbaine dans notre pays. Elle serait formée principalement d'enfants et d'adolescents agissant aux ordres de quelques auteurs de troubles, plus âgés et plus expérimentés. La vie politique congolaise est comme prise en otage par cette délinquance, et surtout cette jeunesse manipulée et bafouée.

Du point de vue économique (10 enquêtés soit, 33.4% de cas), l'insécurité galopante à laquelle cette minorité a contribué pour une grande part, a énormément entravé la vie économique du pays. Dans le Centre-ville, le commerce s'était ralenti, près de deux ans, et l'on a assisté à une fuite des capitaux. Les investisseurs, par méfiance, refusent d'investir leur argent dans un pays non sécurisé. La croissance économique est ralentie.

L'on assiste à la fuite de nos cerveaux et de nos capitaux du fait des enlèvements et séquestration de personne. L'émigration devient alors une option nécessaire et suffisante. Comme corollaire, le taux de chômage et la singulière pauvreté à Mangobo s'accroissent à grande vitesse.

Avec la disparition de la vie nocturne, les hôtels, les boîtes de nuit et les clubs se sont vus dans l'obligation de fermer boutique. Les « zenglendo ou brandis » qui souvent opèrent le soir, porte les gens à devenir de plus en plus méfiants. C'est le cas de la diaspora qui refuse à venir faire le tourisme local. Ainsi une bonne partie des devises échappe à notre économie, qui désormais fonctionne boiteuse ment et en vase clos.

Le cambriolage systématique et régulier des maisons de commerce par des jeunes délinquants lourdement armé pousse les commerçants à fonctionner au ralenti. Quand ils ne fermaient pas définitivement boutique, ils réduisaient le nombre de leurs salariés et comme résultat, le taux de chômage est devenu de plus en plus important et la misère s'est accentuée. Cette délinquance en accélération a un impact négatif sur le tourisme qui jusque là était encore une denrée rarissime pour notre pays.

3.3. Typologie des enfants délinquants

3.3.1. Enfants de famille monoparentale

La famille monoparentale est constituée d'un seul adulte et d'au moins un enfant. L'enfant a pu être conçu hors des liens du mariage sans être identifier (mère célibataire ou fille mère) où l'un des parents avoir décédé. Cette formule est aussi utilisée pour des familles où seul un parent à la charge des enfants, le plus souvent la mère. Dans le cas où les parents vivants ont divorcés, se sont séparés ou dépassés, la famille est écartée.

Les familles monoparentales se rencontrent à travers tout le territoire Haïtien. Il s'agit d'un phénomène à évolution croissante. Les mineurs haïtiens connaissent un tel mode de vie. Les familles monoparentales haïtiennes résultent, pour une partie des cas, soit d'une séparation de couple concubin ou marie, soit d'un parent divorcé ou d'un abandon¹. Dans tous cas, les femmes sont le plus souvent les délaissées.

Il est très dur d'élever un enfant seul dans la pauvreté, sans assistance de la part de l'État. C'est exactement un cas typique congolais. Les mineurs boyomais connaissent un tel mode vie. Il est livré à lui-même parce qu'il est quotidiennement resté isolé à la maison, livré à ses désirs, son innocence et les mauvais exemples quotidiens. (René Joseph Théofils 2011)

3.3.2. Enfants de famille pauvre

Dans les familles pauvres haïtiennes, la situation se présente ainsi : « Beaucoup d'enfants (jusqu'à 8 généralement) et très peu de moyen ». Il peut arriver parfois que l'un des parents

détienne un emploi précaire, sous-payé (souvent le père). Dans d'autres cas, ils sont de petits commerçants détaillants du secteur informel, parfois sans métier.

Évoluant dans de si malheureuses et instables situations, les mineurs se voient dans l'impossibilité de se faire une éducation, voire de la parfaire. Ainsi bon nombre d'entre-deux sont analphabètes. Tout ceci contribue à faire d'une famille pauvre un endroit criminogène pour le mineur qui, à cause de sa pauvreté, ne connaît que la disette, la frustration et des besoins jamais satisfaits.

Fait encore marquant, les enfants issus de ces familles, sont continuellement torturés par leurs parents qui déchargent sur eux le poids de leur misère prétextant les corriger. Voilà une situation de plus qui peut inciter des jeunes et malheureux innocents à devenir des délinquants. (René Joseph Théofils 2011)

3.3.3. Enfants de famille rigide

Le problème qui se pose, c'est que dans ces types de cas, il arrive souvent que les parents enferment leurs enfants dans des modèles trop contraignant, avec un idéal de famille rigide, où tout le monde se sent bien certaine fois. Une relation individualisée avec la plupart des enfants peut causer également une certaine frustration contre d'autres jusqu'à pratiquer une valorisation voire indifférences, d'où une certaine rigidité envers les enfants frustrés, ça empêche l'épanouissement de l'enfant. De plus, certains parents élèvent leurs enfants trop durs. Ils ne leurs laissent pas une certaine liberté afin qu'ils puissent communiquer leur penchant ou leur problème. Trop de rigidité pousse les enfants à chercher des solutions dans la rue. Trop de sévérité les contraignent également à abandonner le toit familial jusqu'à tomber dans l'illégalité. Étant incapable de subvenir à leurs besoins, ils vont jusqu'à pratiquer tout un ensemble d'actions contraires aux mœurs de la société. De là étant, ils tombent dans l'impudicité, le vol, la débauche, les actes sexuels. Ainsi, ils deviennent des jeunes délinquants à troubler l'ordre social, provoquer le chaos social en cherchant à obtenir leur satisfaction, trouver le minimum pour pouvoir faire face aux difficultés de la vie. (René Joseph Théo fils 2011).

3.3.4. Enfants gâtés

Les enfants gâtés sont surtout issus de famille aisée. On en compte aussi au sein de la classe moyenne. La pratique montre que ces derniers, jouissant d'une trop grande commodité, ont

tendance à devenir des mineurs délinquants : leurs parents leur rendant la vie trop aisée en satisfaisant le moindre de leurs désirs. Ainsi, vont-ils se mettre à l'idée qu'ils peuvent tout se permettre. La délinquance, dès lors devient chez eux une tendance qui peut raviver des désirs latents vers la délinquance.

3.3.5. Enfants de bidonville

La majorité des enfants qui vivent dans les bidonvilles quittent l'école en 6^e année. Ils préfèrent travailler pour aider aux besoins matériels de leurs familles. Travailler est devenu leur jeu favori, pour ses enfants là, un jeu de survie, dans un lieu où la misère est palpable. De lourdes responsabilités tombent ainsi sur les enfants de bidonville : une tâche qui revient principalement aux adultes, nous a expliqué un psychologue ; les constructions précaires influent aussi sur l'état psychologique de l'enfant. Les baraques faciles à détruire, n'offrent pas à l'enfant la sécurité qu'une maison normale doit en général procurer.

Cette situation lui donne le sentiment de se perdre dans l'espace. Il se sent déstabilisé, il n'a pas de maison qui le protège des dangers extérieurs. De cette manière, il reste d'y savoir des lacunes dans la construction de sa personnalité, a-t-elle ajouté.

Par exemple, en Alger et Boumerdès (2003), respectivement ont été frappés par des catastrophes naturelles, il s'agit des inondations du 11 novembre 2002 et le violent séisme du 21 mars 2003. Ce tremblement de terre a fait 130.000 sans abri. De ce fait, les responsables locaux étaient dans l'obligation de recaser les familles sinistrées dans les logements destinés initialement aux habitants des bidonvilles.

Après le relogement de ces occupants, les premiers responsables de la Wilaya d'Alger tablent sur la prévention et la vigilance. Pour cela, un dispositif d'information est mis en place, nous a indiqué M. Boudina. En ce lieu, les enfants tombent souvent malade à cause de l'humidité et de la salubrité de l'environnement, ils n'ont pas d'autres endroits, ils sont obligés d'y rester.

Une grande partie des enfants de bidonville brulent les étapes de la croissance psychologique. Ils passent de l'étape de la petite enfance à celle de l'adulte sans transition. Les bidonvilles sont des lieux où se trouvent les constructions anarchiques, un lieu qui n'ont aucune structure adéquate. La nourriture des gens qui y vivent est entre pain sec et cigarette, une situation socio-économique lamentable pour les enfants de bidonvilles. Il est grand temps que les pouvoirs publics se penchent sur le phénomène de la ghettoïsation. Il est reconnu que les

ghettos sont des foyers latents de troubles et de soulèvement populaire. (René Joseph Théofils 2011).

3.3.6. Enfants des Rues

L'expression « *enfant des rues* » désigne de façon générale un enfant (au sens de personne mineure) qui vit dans et de la rue, au sein d'une ville. Son sens et son utilisation sont débattues : alors que ce terme est parfois jugé péjoratif et dépréciatif, d'autres estiment que, au contraire, il donne à ces enfants une identité.

Les enfants des rues sont le plus souvent soit des sans domicile, soit des enfants ayant un domicile mais travaillant dans les rues, dans le secteur informel; ils peuvent aussi vivre avec leur famille dans la rue, ou dans un refuge pour enfants des rues ; certains travaillent, ou vont à l'école en même temps. Il existe de nombreuses situations différentes, et l'appellation « enfants des rues » n'est qu'une façon commode de désigner ces différents modes d'existence. (René Joseph Théofils 2011).

3.3.7. Vulnérabilité

La plupart des associations et organismes s'accordent pour affirmer que les enfants des rues sont davantage à risque que les autres enfants, notamment le risque d'exploitation (travail forcé, exploitation sexuelle...), mais aussi de vulnérabilité face aux dangers de la ville : conditions météorologiques, maladies liées à l'eau, la nourriture ou la pollution, dangers de la circulation, agressions, etc. Considérés comme « illégaux » dans de nombreux pays, ils peuvent aussi être pourchassés par la police. (René Joseph Théofils 2011).

3.4. Les considérations socio-économiques relatives à ces solutions

3.4.1. Du point de vue social

3.4.1.1. Adaptation des familles

Le premier devoir de la famille est de pourvoir à ses membres les biens nécessaires pouvant contribuer à leur épanouissement et à leur évolution. Ce qui implique, pour les parents, l'obligation de prendre soin des enfants en leur assurant le bien-être et la sécurité.

Ils se doivent de soigner et de protéger leurs enfants qui grandissent sous leur surveillance. L'enfant, en vue du plein épanouissement de sa personnalité a aussi besoin d'amour, de

compréhension et d'une bonne atmosphère de sécurité morale et matérielle que seule la famille peut lui offrir.

Nous suggérons, en conséquence, que les fonctions de la famille soient révisées et redéfinies par l'État. Celui-ci, en se basant sur les codes de valeurs morales et religieuses les plus nobles² fixera les normes à suivre par toute famille haïtienne élevant un ou plusieurs enfants.

3.4.1.2. Adaptation des centres

Il faudrait une bonne gestion des centres de rééducation pour mineurs. L'IBESR doit aussi assurer un contrôle sérieux et régulier de ces centres qui doivent fournir une alimentation saine et régulière aux enfants, leur assurer une bonne éducation, leur donner une formation professionnelle et œuvrer à leur épanouissement physique, moral, psychique et intellectuel.

L'avant projet du Code de l'enfant préparé avec l'assistance de l'UNICEF, dans sa version finalisée en 2003 prévoit en ses articles 353 à 357 la création d'un Centre National de Réhabilitation Juvénile.

Il accueillera les enfants des deux sexes faisant l'objet de mesures de placement définitif par la Cour d'Assises pour Enfant ou de placement provisoire ordonné par le juge d'instruction ou le parquet près le tribunal pour enfant dans le cas de crime de sang flagrant.

Ce texte prévoit aussi la création de plusieurs centres d'hébergement pour enfants. Ils seront des institutions publiques ou privées, laïques ou religieuses à recevoir et à prendre en charge les enfants de l'un ou de l'autre sexe, déclarés abandonnés ou sans famille par le président du Tribunal pour Enfants, sur rapport de l'Institut du Bien-être Social et de Recherches (IBESR).

Nous suggérons vivement la soumission de ce avant projet au parlement qui doit le voter et l'intégrer dans notre législation pour mineurs. Dans chaque département géographique sera établi un centre d'hébergement public financé par l'État. Il est aussi mentionné que le centre d'hébergement pour enfants sera aménagé et équipé de telle manière que les services offerts aux enfants puissent se réaliser dans les meilleures conditions d'hygiène qui s'imposent.

Il doit, en outre, être en mesure d'assurer quotidiennement aux enfants trois repas de qualité et en quantité suffisante, nécessaire à leur croissance.

Il sera aussi prévu des programmes de formation et de loisirs qui favoriseront le contact des enfants avec différents milieux socio-économiques. Cette politique aidera à venir à bout de la misère, de la bidonvilisation, de la promiscuité et de la pauvreté qui sont les facteurs criminogènes les plus importants.

3.5. Du point de vue économique

3.5.1. Application d'une politique de création d'emploi

Il nous faudrait un État responsable ayant une politique de l'emploi, encourageant l'investissement. Le gouvernement doit entretenir de bonnes relations avec le secteur privé qui est le créateur d'emplois par excellence.

La politique de l'emploi prendra en compte les secteurs vitaux de l'économie, les secteurs agricole, industriel, commercial et professionnel. C'est un moyen fiable qui permettra de mater le défi du sous-emploi.

Le secteur informel représente plus de 50 % dans l'économie nationale selon les statistiques de l'IHSI. L'intervention de l'État dans ce secteur est impérative.

Les travailleurs du secteur agricole qui représentent 46 % du secteur formel doivent être encouragés. Il sera fourni des semences aux cultivateurs. La mise en place des infrastructures, telles irrigation et routes facilitera la production et la commercialisation des récoltes.

Il nous faudrait une politique agraire orientée vers la productivité agricole qui ne soit pas de la propagande politique. C'est donc le seul moyen de freiner l'exode rural, facteur de bidonvilisation et de criminalité juvénile.

D'un autre côté, le marché doit être libéralisé par la suppression des monopoles. Il en résultera l'incitation à investir, la productivité des entreprises, l'augmentation de la production des biens et services.

Dans le souci de cette politique de l'emploi, le pouvoir doit cesser d'être un pouvoir de jouissance pour devenir un pouvoir de service. Il faut un contrôle systématique des institutions publiques, une saine gestion des biens de l'État qui ne doivent plus servir à enrichir un petit groupe d'une même famille.

Le secteur privé est un élément clé, voire incontournable dans l'économie d'un pays. C'est le générateur principal d'emplois. Le secteur privé doit être modernisé. Il doit étendre ses

activités à l'échelle nationale. Les entrepreneurs doivent pouvoir investir librement dans tous les domaines.

Nos hommes et femmes d'affaires installeront des entreprises de services, des usines, des factoreries dans tous les départements géographiques du pays. Ils créeront des emplois pour toutes les couches sociales. Ce qui freinera l'exode rural et décongestionnera la capitale, accroîtra l'exportation des produits nationaux, réduira l'importation des produits étrangers et équilibrera notre balance des paiements. Il nous faut un secteur privé actif et plus large qui participera à la mise en place des infrastructures comme l'énergie électrique, les moyens de communication, etc.

Les banques doivent jouer un rôle fondamental dans le secteur commercial. Elles mettront à la disposition des particuliers des prêts à l'investissement à un taux qui ne dépassera pas les 4 % par an.

Des coopératives fiables d'exploitation agricole, de production d'énergie électrique, de biens et services doivent être créées. Ainsi, suggérons-nous que les investisseurs privés s'impliquent dans la production et l'exploitation des denrées.

Selon les enquêtes du PNUD, en 1999, le secteur privé avait un effectif de soixante dix huit mille (78,000) employés, soit un pourcentage de 3% de la population en âge de travailler. C'est donc un défi que ce secteur doit relever. Il devra être capable de jouer effectivement son rôle générateur d'emplois.

Ce secteur doit être compétitif sur le plan international. Les investisseurs de ce secteur devront encourager l'intégration Congolaise comme membre à part entière du CARICOM en exigeant le retrait total de la grille tarifaire qui met notre patrie à l'écart des autres États partis à ce marché. Ce qui permettra l'élargissement du marché national, l'augmentation, la diversification de la production nationale, l'écoulement des produits nationaux sur le marché antillais.

Les Congolais qui sont à l'étranger et qui en ont les moyens doivent retourner au pays pour y investir. Il nous faudra un secteur privé qui soit capable de créer des milliers d'emplois dans le pays. Ainsi le travail cessera d'être un privilège.

3.5.2. Application d'une politique de sécurité alimentaire et économique

Il est certain qu'on n'investit pas dans l'insécurité. Il faut pour l'investissement un environnement propice, sécuritaire qui soit à même d'attirer des hommes d'affaires. L'État doit, par tous les moyens, mater l'insécurité qui fait partie de notre vie quotidienne et dont personne n'est exempté.

Une fois la sécurité établie, les entreprises fermées rouvriront leurs portes et les investisseurs reviendront dans le pays. Alors des milliers d'emplois perdus seront recouverts.

Les bandits qui agressent, dépouillent, tuent les hommes d'affaires doivent être mis hors d'état de nuire. Il est du devoir de l'État de garantir la sécurité des vies et des biens. La prospérité du pays en dépend.

Il devra tout mettre en œuvre pour créer, chez nous, un climat de sécurité favorable à l'investissement, un environnement capable de garantir la paix sociale qui est un facteur de relance économique et de progrès.

Des dispositions doivent être prises pour satisfaire les besoins primaires des masses, à savoir l'alimentation, le logement, l'habillement. Mais surtout il faut encourager l'apprentissage d'un métier. La corruption et la sinécure ne doivent pas être tolérées. Tout un chacun doit être productif.

En effet, comme dit l'adage « ventre affamé n'a point d'oreille », nous ne pouvons pas attendre des nécessiteux qu'ils soient des citoyens honnêtes.

Pour éviter que des affamés agressent, dépouillent, tuent ceux qu'ils considèrent comme des nantis, nous suggérons que les biens ne soient plus l'apanage d'une minorité, mais qu'ils soient équitablement distribués.

L'État doit pouvoir contrôler le fonctionnement des entreprises privées de sécurité qui pullulent dans le pays. Il lui faut prendre une loi qui détermine le mode de fonctionnement des compagnies de Sécurité travaillant dans notre pays et les conditions de travail de leurs agents.

Ainsi, nous insistons sur la nécessité des mesures socio-économiques à prendre pour l'enrayer le sous-emploi, combattre le chômage et faciliter la création d'emploi. Nous insistons également sur des propositions sociologiques relatives aux fonctions de la famille, à un

système de sécurité sociale adapté à notre réalité de peuple, à une bonne politique de gestion des centres ; des suggestions économiques portant sur l'engagement de l'Etat et du secteur privé dans la lutte contre le chômage en RD Congo.

Cependant, on ne doit pas oublier que, pour combattre la pauvreté et, du même coup, la délinquance juvénile, il faut à l'État Congolais, une politique de croissance économique, d'augmentation de la productivité agricole et d'incitation à l'investissement et à la création d'emploi.

En vue de permettre à tous les congolais d'avoir des moyens économiques pour prendre soin d'eux-mêmes et de leurs enfants, il faut relancer l'économie nationale.

En tant que groupe social le plus vulnérable, les paysans doivent bénéficier en priorité d'une croissance économique qui contribuera à leur bien-être. Il est important de relever l'économie paysanne et de créer un climat national favorable au progrès, de rechercher une solution globale et durable aux problèmes de la misère.

L'État, en tant que régulateur de la société, doit créer, d'abord, un environnement sécuritaire, propice à l'investissement. Il doit encourager les investisseurs nationaux et internationaux par des actes concrets.

Les valeurs humaines doivent être privilégiées. Le clientélisme politique ne doit plus être un mode d'admission dans les entreprises publiques. Des pratiques loyales, équitables seront adoptées en vue du progrès national. Nous souhaitons que le pouvoir de jouissance dans le secteur public cesse au profit du pouvoir des services. Pour chaque Congolais actif sera créé un emploi.

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement rural se doit de remplir véritablement sa double mission qui est une gestion rationnelle des ressources naturelles du pays et le développement des sections communales. A cette fin, il organisera des séminaires à l'intention des cultivateurs pour leur inculquer des techniques agricoles modernes susceptibles d'augmenter la productivité de l'agriculture. Ces efforts tendront à promouvoir les cultures du café, du cacao, du maïs, du riz, du pois, du cocotier, des mangues et du vétiver, en vue de la consommation locale et de l'exportation.

Le Ministère du Commerce et de l'Industrie encouragera la création des industries de transformation agricole et développera le secteur des services. L'une des priorités de l'État doit être la mise en place des infrastructures routières et électriques et des moyens de communication indispensables aux investissements.

Conclusion

Dans ce travail nous avons posé certaines interrogations soulevées par la délinquance juvénile dans la commune Mangobo à Kisangani en RD Congo. Nous avons essayé de cerner par une approche théorique, historique, analytique et dialectique du phénomène de la délinquance dans sa diversité et ses multiples facettes et manifestations sur le plan international et sur le plan national.

Après avoir dégagé la problématique des défis de la délinquance juvénile à Mangobo, nous avons cru nécessaire d'indiquer des pistes de solutions.

Sur le plan international nous avons montré comment certains pays, que nous avons choisi à titre d'exemple, a mis en œuvre tout un ensemble de mesures légales et institutionnelles pour pouvoir protéger sa population contre ce fléau tout en assurant la protection des droits de l'enfant.

Sur le plan national, la question de la délinquance juvénile a été étudiée dans la perspective sociologique. Nous en avons présentés l'ampleur, la typologie, certaines causes et effets, ainsi que les principales mesures prises par l'État Congolais pour la combattre.

En ce qui concerne la typologie de la délinquance juvénile, nous avons tenté de les répertorier en fonction de leur provenance. Aussi les avons-nous classé en : enfants de famille pauvre, enfants de famille monoparentale, enfants de famille rigide, enfants gâtés, enfants de bidonvilles et enfants des rues.

Par les dimensions que le phénomène de la délinquance juvénile a prises durant ces dix dernières années, nous avons montré comment elle est devenue un fléau et un défi pour les autorités.

Nous avons montré que la délinquance juvénile chez nous, essentiellement urbaine et associative, est politiquement organisée dans bien des cas. Souvent commanditée et conseillée, elle est également liée à un certain activisme politique. Elle est, de ce fait, devenue une arme puissante au service des idéologies politiques.

Examinant la problématique de l'enfance délinquante, nous nous sommes questionnés sur l'efficacité des mesures légales et institutionnelles jusqu'ici utilisées.

Par ailleurs nous avons aussi considéré les multiples torts et dommages sociaux, économiques et moraux causés par la minorité délinquante. Il nous a paru impérieux d'ouvrir des pistes de solution, d'élaborer un plan de lutte contre ce fléau. Nos propositions se sont constituées en un ensemble de mesures légales, institutionnelles, sociales et économiques.

La question de la délinquance juvénile est cruciale. Le phénomène est complexe et les mesures envisagées sont diverses. Cependant, quels que soient les moyens mis en œuvre, il serait illusoire de croire que nous pourrions d'un coup relever les défis de la délinquance juvénile. Nous sommes confiant que nos suggestions seront prises en considération par tous les secteurs concernés et prendront acte des mesures qui s'imposent.

Bibliographie

Fiston Loombe Iwoku (2012), « *Comment lutter contre les Kulunas* » ?

René Joseph Théofils (2011), « *La problématique du phénomène de la délinquance juvénile en Haïti* », mémoire en Droit, FDSEG, Université d'Etat d'Haïti.

Esiso Asia Amani (2018), « *Cours de Méthodes de Recherche en Sciences Sociales* », G2 Sociologie, RI, SPA, FSSAP, UNIKIS,

Legrand Bijoux(1990), « *Coup d'œil sur la Famille Haïtienne, Port-au-Prince et des Antilles* », SA.

Tieche Maurice : « *Guide Pratique d'Education Familiale* », Paris et SDI Domrie les Lys.

Van Pelt Nancy : « *L'Enfant Epanoui* », op.cit.

Paul Henri Chombart de Lawe : « *Psychologie Sociale du Changement* », Chronique Sociale, 7 rue Pla Lyon 690002.

Courrier International, février 2003

IHSI, Organisation des Nations Unies : *Les enfants et le développement pendant les années 90*, ouvrage de base de l'UNICEF, publié à l'occasion du sommet mondial pour l'enfance, 29-30 sept. 1990, New York.

IHSI, République d'Haïti, Ministère de l'Economie et des Finances : *La fécondité des adolescentes en Haïti, son niveau et ses déterminants*.

IHSI, Division d'analyse et de recherches démographiques, Boulevard Harry Truman, Port-au-Prince, Octobre 1990.

Bulletin de la République d'Haïti 20, Septembre, 1990, Exercice 89-90.

Centre de Recherche Caraïbe, « *Sociologie de la famille Antillaise* », op.cit.

Guide méthodique pour le travail avec les enfants vivant dans des situations spécialement difficiles en Haïti. Éditions des Nations-Unies de l'UNICEF, 1993.

Les enfants en situation spécialement difficiles en Haïti. Édition Fonds des Nations Unies, 1993.

Politiques et alternatives du Ministère des Affaires Sociale, par Allen Canine, 1994.

L'âge de l'innocence, justice pour les enfants. Le progrès des Nations, UNICEF, Palme Lisbeth, 1997.

Rapport du suivi d'application de la Convention relative aux droits de l'enfant Novembre, UNICEF, 2000.

La domesticité juvénile en Haïti. Enquête réalisée par l'Institut psychosocial de la famille. IPSOFASA P-au-P, Haïti, 1998.

La voix des garçons et des filles adolescent en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enquête réalisée par le groupe times research pour l'UNICEF ».

UNICEF, *Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique : Enquête socio économique dans les quartiers populeux : Saline, Tokyo, Saint Martin, Pont rouge, Brea, Pape, Fort Mercredi*, réalisée en Octobre 1986.

Mangobo-wikipedia fr.m .wikipedia.org, consulté le 02/06/2019 à 19h.